

Bilan annuel

EMPLOI-QUÉBEC *Montréal*



2008 • 2009



Document produit par :

La Direction régionale d'Emploi-Québec de la Montérégie

600, boulevard Casavant Est

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7T2

Téléphone : 450 773-7463

Sans frais : 1 866 740-2135

Télécopieur : 450 773-3614

Direction de la planification, du partenariat et de l'information sur le marché du travail

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le but d'alléger le texte.

ISBN : 978-2-550-57251-0 (version électronique)

978-2-550-57250-3 (version imprimée)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

MOT

du président et de la directrice régionale d'Emploi-Québec Montérégie

L'année 2008-2009 a été marquée par un ralentissement mondial qui a affecté l'économie québécoise ainsi que celle de la Montérégie. Malgré cette situation conjoncturelle, les défis de la participation au marché du travail d'un plus grand nombre de personnes pour contrer le vieillissement de la population, de l'amélioration de la productivité des entreprises ainsi que de la lutte contre la pauvreté ont été au cœur de nos interventions.

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi, des efforts ont été déployés pour rendre disponible au travail la clientèle plus éloignée du marché du travail afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre signifiés par les entreprises du territoire.

Soulignons que plus de deux cents ententes ont été signées avec les partenaires pour procurer des services complémentaires à ceux qui sont offerts par le personnel d'Emploi-Québec Montérégie.

Le présent document témoigne des efforts du personnel des vingt centres locaux d'emploi (CLE) et des partenaires en développement de l'employabilité qui se traduisent, entre autres, par le niveau d'atteinte des indicateurs ciblés pour lesquels nous avons à faire une reddition de comptes.

Nous sommes satisfaits des résultats obtenus puisque treize des dix-sept indicateurs ciblés affichent un taux d'atteinte de la cible supérieur à 91 %. Parmi ceux-ci, la région affiche une augmentation du nombre de participants, de personnes en emploi et d'entreprises nouvellement aidées, par rapport à l'année dernière. Le nombre de participants immigrants s'est également accru.

Nous profitons donc de cette occasion pour témoigner au personnel et aux partenaires associés toute notre reconnaissance pour leur travail et leur dévouement à soutenir constamment la clientèle pour favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Finalement, nous vous invitons à parcourir ce bilan pour prendre connaissance, entre autres, de la situation du marché du travail, des résultats atteints ainsi que des investissements réalisés au cours de l'exercice 2008-2009.

Bonne lecture !

La directrice régionale,



Diane Landriault
Emploi-Québec Montérégie

Le président,



Jean-Claude Lecompte
Conseil régional des partenaires
du marché du travail de la Montérégie

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président et de la directrice régionale d'Emploi-Québec Montérégie.....	3
Emploi-Québec	7
Mission, mesures et services	7
Des ressources au service des individus et des entreprises.....	8
Le marché du travail.....	9
Résultats.....	11
Faits marquants et sommaire des résultats du plan d'action annuel.....	11
Résultats détaillés	15
■ ORIENTATION Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi d'un plus grand nombre possible de citoyens de la Montérégie	15
■ ORIENTATION Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et technologiques...	26
■ ORIENTATION Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	30
■ ORIENTATION Améliorer la prestation de services aux citoyens	32
 ANNEXES	
Annexe 1 : Membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie au 31 mars 2008.....	39
Annexe 2 : Principaux résultats selon le CLE	40
Annexe 3 : Investissements budgétaires selon la mesure	41
Annexe 4 : Investissements budgétaires selon le CLE	42

EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec est une agence au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle se situe parmi les plus importantes agences du gouvernement par son effectif et par son budget. Emploi-Québec contribue à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec qui favorisent l'émergence d'une économie compétitive et d'une société solidaire.

Mission, mesures et services

La mission d'Emploi-Québec est de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. Emploi-Québec gère de façon unifiée les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale.

Emploi-Québec reconnaît que le travail est le premier moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière ainsi que l'insertion sociale des personnes aptes au travail. Elle estime que la participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que pose la croissance dans le contexte du vieillissement de la population.

Les services publics d'emploi

En plus des services universels d'information sur le marché du travail, d'accueil et d'évaluation de l'employabilité et de placement qu'elle fournit à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services spécialisés aux entreprises éprouvant des difficultés de main-d'œuvre ainsi qu'aux personnes pouvant entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi.

Emploi-Québec fournit de l'information aux employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et contribue aux activités que réalise la Commission des partenaires du marché du travail en ce qui a trait à l'agrément des formateurs, à la certification de l'admissibilité des activités, à l'administration du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et des programmes de subventions qui en découlent. Emploi-Québec considère que la qualification de la main-d'œuvre constitue un pilier essentiel à l'amélioration de la productivité des travailleurs, donc, elle contribue à rendre les entreprises plus compétitives dans un contexte de changements technologiques accélérés et de mondialisation de l'économie.

Les services de solidarité sociale

Les services offerts par Emploi-Québec en matière de solidarité sociale comportent deux volets : l'attribution d'une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins et l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

L'aide financière met l'accent sur la diligence et l'équité. Outre les activités liées à l'admission et à la gestion proprement dite des dossiers de la clientèle, l'aide financière englobe un ensemble d'activités visant à faire en sorte que les sommes soient versées aux personnes qui y ont droit et qu'elles soient établies au bon montant, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'aide et l'accompagnement regroupent différentes interventions adaptées aux réalités des personnes et à la dynamique des collectivités. Ils permettent de diriger des personnes prestataires vers les services publics d'emploi et les organismes institutionnels et communautaires capables de les soutenir adéquatement dans leur démarche vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle.

Des ressources au service des individus et des entreprises

En Montérégie, Emploi-Québec disposait des ressources humaines, partenariales et financières suivantes :

- Un effectif de 575 personnes (équivalent temps complet) par rapport à 564 en 2007-2008. La hausse de l'effectif s'explique par les ressources additionnelles financées par le Pacte pour l'emploi.
- Des investissements dans les activités de formation du personnel en 2008-2009 afin d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle. Au total, il y a eu 1 423 participations à des activités de formation. Celles-ci étaient axées, entre autres, sur l'approche de suivi des subventions, l'approche-conseil, la lecture et l'analyse des états financiers, l'atelier d'aide à la carrière, le traitement administratif de l'attribution initiale, le dépistage des situations de violence conjugale et d'agressions sexuelles, l'activité de contrôle des décisions des agents d'aide financière, le programme d'entraînement à la tâche du nouveau personnel – agent d'aide financière et agent d'aide à l'emploi – ainsi que sur la gestion intégrée de la présence au travail.
- Un réseau de partenaires régionaux, composé notamment d'organismes communautaires oeuvrant au développement de l'employabilité, avec qui nous avons conclu 211 ententes pour des services complémentaires à ceux qu'offrent les CLE.
- Des investissements de 102,5 millions de dollars incluant 7,4 millions de dollars en vertu du Pacte pour l'emploi. Ces investissements représentent 14,5 % de l'ensemble des régions du Québec.
- Vingt centres locaux d'emplois répartis sur le territoire.



LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Contexte économique incertain

En 2008, malgré l'incertitude économique, le produit intérieur brut (PIB) s'est élevé de 1,0 % au Québec pour s'établir à 270 milliards de dollars. Cette hausse a été portée par la demande intérieure, qui fut nourrie principalement par la consommation des ménages et les dépenses gouvernementales.

Toutefois, le ralentissement mondial s'est répercuté sur l'économie québécoise et montréalaise. Ainsi, pour le premier trimestre de 2009, le taux de chômage s'est accru de 1,9 point de pourcentage par rapport au premier trimestre de 2008 pour s'établir à 8,1 %. Il s'agissait du plus haut taux de chômage depuis le premier trimestre de 2003.

Population vieillissante

La Montérégie n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, entre 2006 et 2008, la population de 0 à 14 ans a diminué de 1,8 % alors que la population de 30 à 44 ans a chuté de 2,2 %. À l'inverse, durant la même période, la part de la population de 45 ans et plus est passée de 41,7 % à 43,2 %.

Hausse de la population active

En 2008, la population active en Montérégie s'élevait à 768 600 personnes, soit une progression de 13 100 individus (+1,7 %). Cette croissance a favorisé la remontée du taux d'activité, qui s'est élevé à 67,3 %.

Chez les jeunes de 15 à 29 ans, le taux d'activité est demeuré relativement stable (à 75,7 %) par rapport à 2007, soit une légère baisse de 0,2 point de pourcentage. En raison du vieillissement de la population, le taux d'activité des personnes de 55 à 64 ans a poursuivi sa progression des dernières années en atteignant un sommet (59,0 %). Au cours des cinq dernières années, le taux d'activité a connu une augmentation de 3,4 points de pourcentage.

Le taux d'activité des femmes a atteint un sommet de 63,1% en 2008. D'ailleurs, les femmes sont responsables de près de 75 % de la croissance de la population active. Chez les femmes de 55 à 64 ans, le taux d'activité s'est élevé à 53,1 %, en hausse de 7,6 points de pourcentage. Il s'agissait, pour ce groupe d'âge, du plus haut taux d'activité atteint depuis la compilation de cette donnée (1987). Du côté des hommes de 55 à 64 ans, le taux d'activité n'a progressé que de 1,9 point de pourcentage pour s'établir à 64,7 %.

Gain d'emplois

En 2008, la Montérégie comptait 717 900 personnes en emploi. Près de 8 500 postes se sont ajoutés par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 1,2 %. Malgré cette croissance, le taux d'emploi s'est légèrement replié par rapport à 2007 pour s'établir à 62,8 %.

La proportion du nombre de postes des niveaux de compétence professionnel et technique en Montérégie est presque la même en 2008 qu'en 2007, soit plus de 48 %.

Augmentation du taux de chômage

Malgré la création d'emploi, le taux de chômage a tout de même bondi de 0,5 point de pourcentage pour atteindre 6,6 % en 2008. La hausse du chômage s'explique principalement par la progression plus lente de l'emploi par rapport à la population active. En nombres absolus, les chômeurs ont augmenté de 4 800 personnes.

Cette hausse a été observée pour la plupart des niveaux de scolarité, à l'exception des diplômés du certificat d'études postsecondaires pour lesquels on a constaté une diminution du taux de chômage, celui-ci passant de 4,9 % à 4,3 % de 2007 à 2008. Notons que, chez les diplômés universitaires, le taux de chômage a crû de 3,1 % pour s'établir à 5,4 %.

La durée moyenne du chômage a légèrement augmenté entre 2007 et 2008, passant de 15,4 à 17,4 semaines. Toutefois, au début des années 2000, la durée moyenne du chômage s'établissait à 20,1 semaines.

Niveau de scolarité légèrement inférieur à celui du Québec

La proportion de diplômés universitaires est légèrement inférieure en Montérégie (18,7 %) par rapport à l'ensemble du Québec (20,8 %). Outre le niveau universitaire, tous les autres niveaux scolaires ont une proportion de diplômés similaires à l'ensemble du Québec.

Notons qu'entre 2001 et 2006 la région a connu une diminution de près de huit points de pourcentage du nombre de personnes qui ne possédaient aucun diplôme. Ainsi, 18,2 % des hommes et 16,1 % des femmes ne détenaient aucun diplôme d'études secondaires.

De plus, la part de la population de 25 à 64 ans possédant un diplôme d'études postsecondaires a atteint 56,9 % en 2008 alors qu'elle s'élevait à 55,7 % en 2007.

Hausse des prestataires de l'aide sociale

Le nombre de prestataires de l'aide sociale s'élevait à 30 221 personnes en mars 2009, soit une légère augmentation de 2,6 % (+772) par rapport au mois de mars 2008. Les prestataires sans contrainte à l'emploi représentaient 60,9 % (18 416) de tous les prestataires de l'aide sociale alors que les prestataires ayant une contrainte temporaire comptaient pour 39,1 % (11 805).

Depuis quelques années, on observe une diminution du nombre de prestataires sans contrainte à l'emploi. Ainsi, le taux des bénéficiaires du programme d'aide sociale sans contrainte à l'emploi est passé de 4,6 % en 2003 à 3,0 % en 2008.

En mars 2009, 79,9 % des prestataires sans contraintes à l'emploi cumulaient plus de deux ans au programme d'aide sociale alors que le pourcentage était de 81,4 % en 2003.

En ce qui concerne les prestataires avec contraintes sévères à l'emploi, leur nombre s'élevait à 18 899 en mars 2009 par rapport à 17 350 en mars 2003, soit une augmentation de 8,9 %.

RÉSULTATS

Faits marquants et sommaire des résultats du plan d'action annuel.

Faits marquants

■ *Une augmentation du nombre de participants*

Emploi-Québec Montérégie affiche une augmentation de 19 % (+5 984) de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi cette année par rapport à l'année dernière, soit 37 438 comparativement à 31 454. Le nombre de nouveaux participants prestataires de l'aide financière de dernier recours et celui des prestataires de l'assurance emploi ont aussi augmenté respectivement de 14,5 % (9 956 vs 8 692) et de 19,4 % (21 524 vs 18 024).

Soulignons aussi que le nombre de participants immigrants à nos mesures s'est accru de 12 % cette année par rapport à l'année dernière, soit 686 nouveaux immigrants de plus qui ont été aidés. Il en est de même des participants à la formation de base. Cette année, 651 participants de plus ont pris part à des mesures visant à rehausser leur formation de base par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 14 %.

■ *Une légère hausse du nombre de personnes en emploi*

Cette année, il y a eu une augmentation de 1 % (+131) du nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec, soit 18 063 par rapport à 17 932. Le nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi a augmenté de 5,1 %, alors que celui des prestataires de l'aide financière de dernier recours a diminué de 2 %. Cela représente respectivement 40 participants de l'assurance-emploi en emploi de plus et 89 prestataires de l'aide financière de dernier recours en emploi de moins.

■ *Une augmentation considérable d'entreprises nouvellement aidées*

En 2008-2009, 1 567 entreprises ont bénéficié d'une aide grâce au service aux entreprises d'Emploi-Québec Montérégie. Cela représente une hausse de 11,5 % par rapport à 2007-2008 (1 406).

Au cours de cette année, 3,2 % des interventions réalisées auprès des entreprises étaient issues des crénos d'excellence de l'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD).

En 2008-2009, près de 70 % des entreprises aidées par Emploi-Québec Montérégie comptaient de 1 à 49 employés, ce qui est comparable à l'année précédente.

■ *Une diminution des nouvelles ententes de qualification*

Cette année, 566 nouvelles ententes de qualification ont été signées sur le territoire de la Montérégie. Il s'agit d'une diminution de 22,5 % par rapport à l'année précédente, alors que 730 ententes avaient été signées. Cette baisse significative est reliée aux ententes qui ont pris fin en 2007-2008 pour qualifier les personnes dans le métier de manœuvre à l'aqueduc dans les municipalités.

Sommaire des résultats

ORIENTATION

Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi d'un plus grand nombre possible de citoyens de la Montérégie.

Indicateurs	Cibles 2008-2009 Montérégie	Résultats et taux d'atteinte de la cible 2008-2009		Résultats et taux d'atteinte de la cible 2007-2008	
		Montérégie	Ensemble du Québec	Montérégie	Ensemble du Québec
Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement	SO ²	94 328 SO	586 609 SO	97 037 SO	560 797 102 %
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	36 575 ¹	37 438 102,4 %	274 891 103,1 %	31 454 91,4 %	242 961 96,6 %
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants à l'assurance-emploi	19 947	21 524 107,9 %	151 198 110,7 %	18 024 90,4 %	134 505 98,5 %
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	19 822 ^{1,3}	18 063 91,1 %	127 239 95,7 %	17 932 96,4 %	125 884 100,7 %
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	7 958 ³	8 296 104,2 %	51 381 101,0 %	7 895 102,1 %	47 305 93,0 %
Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	57,1 % ³	56,5 % 98,9 %	52,2 % 103,4 %	58,4 % SO	52,9 % 104,8 %
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage de longue durée	75 %	79,0% 105,3 %	72,4 % 96,5 %	80,5% 107,3 %	72,8 % 97,1 %
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	4 300	5 315 123,6 %	38 672 120,9 %	4 664 108,5 %	33 672 105,2 %
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	11 960 ¹	9 956 83,2 %	79 501 83,7 %	8 692 83,6 %	74 234 89,4 %
Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	4 971 ^{1,3}	3 757 75,6 %	29 144 79,2 %	3 846 89,3 %	31 382 98,1 %
Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43,5 % ³	48 % 110,3 %	42,6 % 103,9 %	48,2 % SO	42,5 % 103,7 %
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	2 847 ¹	3 564 125,2 %	42 386 106,0 %	2 878 102,3 %	37 140 97,7 %
Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi ²	49,6 % ³	52,1 % 105 %	45,6 % 106 %	54,9 % SO	45,4 % 105,6 %
Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	15,6 M \$ ¹	12,0 M \$ 77,2 %	95,4 M \$ 82,6 %	12,9 M \$ 94,2 %	106,2 M \$ 104,2 %
Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	24,9 M \$	29,6 M \$ 118,9 %	188,3 M \$ 120,5 %	27,3 M \$ 114,8 %	162,8 M \$ 104,2 %

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

2. Il s'agit d'un indicateur de résultat non ciblé au plan d'action 2008-2009.

3. Voir « notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et technologiques

Indicateurs	Cibles 2008-2009 Montérégie	Résultats et taux d'atteinte de la cible 2008-2009		Résultats et taux d'atteinte de la cible 2007-2008	
		Montérégie	Ensemble du Québec	Montérégie	Ensemble du Québec
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions significatives des services publics d'emploi	1 512 ¹	1 567 103,6 %	10 015 104,3 %	1 406 127,8 %	8 434 120,5 %
Nombre de nouvelles ententes de qualification ¹	489 ¹	566 115,7 %	4 468 81,2 %	730 189,6 %	4 296 95,5 %

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

ORIENTATION

Améliorer la prestation de services aux citoyens

Indicateurs	Cible 2008-2009 Montérégie	Résultat et taux d'atteinte de la cible 2008-2009		Résultat et taux d'atteinte de la cible 2007-2008	
		Montérégie	Ensemble du Québec	Montérégie	Ensemble du Québec
Délai moyen de traitement des nouvelles demandes déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	10	8,6 116 %	8,7 115 %	9,4 106 %	8,9 112 %
Ratio de plaintes par 1 000 ménages	1,85	1,93 95,8 %	2,3 80 %	2,0 92,5 %	1,8 102,8 %
Pourcentage des décisions modifiées à la suite d'une demande de révision	21 %	22,5 % 93,3 %	20,8 % 101,6 %	22,4 % 93,8 %	20,7 101,4 %

ORIENTATION

Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Indicateurs	Cible 2008-2009 Montérégie	Résultat et taux d'atteinte de la cible 2008-2009		Résultat et taux d'atteinte de la cible 2007-2008	
		Montérégie	Ensemble du Québec	Montérégie	Ensemble du Québec
Nombre de nouveaux participants au programme Alternative jeunesse	SO ²	996	7 643	1 008	6 684
Nombre de nouveaux participants aux programmes d'aide et d'accompagnement social	SO ²	660 SO	5 850 SO	647 SO	7 057 SO
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	8 389 ¹	6 898 82,2 %	54 414 86,5 %	7 147 92,6 %	57 866 103,3 %

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

2. Il s'agit d'un indicateur de suivi non ciblé au plan d'action 2008-2009.

Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi

Les résultats relatifs aux personnes en emploi et aux taux d'emplois renvoient aux personnes dont la participation à une intervention des services publics d'emploi a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008. Ils tiennent compte du délai de six mois nécessaire pour obtenir le résultat et l'inscrire au système.

Ces indicateurs ne tiennent plus compte depuis 2006-2007 des résultats obtenus à la suite d'une entrevue initiale d'employabilité non suivie d'un plan d'intervention ou d'une autre activité. Cette décision repose sur la nouvelle approche d'intervention qui préconise que les personnes prêtes à occuper un emploi devraient au moins bénéficier immédiatement d'une aide-conseil en recherche d'emploi et être invitées à utiliser les services en ligne. Sans ce service minimal, l'intervention et les résultats d'emploi ne sont pas comptabilisés.

Résultats détaillés

ORIENTATION

Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi d'un plus grand nombre possible de citoyens de la Montérégie

En Montérégie, l'augmentation du nombre de personnes sur le marché du travail et de l'emploi est essentielle pour faire face aux défis que pose le vieillissement de la population. Cela permet de maintenir l'équilibre du marché du travail, d'assurer une croissance économique et de maintenir le niveau de vie des personnes. Dans cette perspective, cette année, le gouvernement a annoncé la mise en place du Pacte pour l'emploi en offrant un ensemble de mesures pour soutenir toutes les personnes, particulièrement celles qui sont éloignées du marché du travail, dans leurs démarches visant à intégrer le marché du travail.

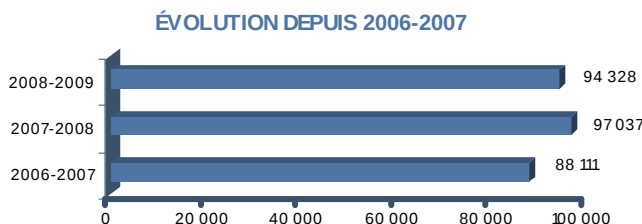
Afin d'apprécier l'efficacité des interventions liées à cette orientation, quatorze indicateurs ciblés ont été suivis. Ils couvrent d'abord les services universels, puis les services spécialisés visant l'insertion en emploi. Sur les quatorze indicateurs ciblés, dix excèdent un taux d'atteinte de 98 %, ce qui est très satisfaisant. On constate une augmentation des clientèles rejointes, mais une diminution des retours en emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale seulement.

Les services de placement

Dans le plan d'action 2008-2009, le nombre de postes vacants signalés au Service national de placement est un indicateur ciblé au niveau national seulement. Cet indicateur comprend les postes vacants signalés par les employeurs au Service national de placement.

Cette année, 94 328 postes vacants ont été signalés par rapport à 97 037 l'année précédente, soit une diminution de 2,8 %. Cette baisse du recours au service de Placement en ligne s'explique par la détérioration de la situation économique qui a obligé notamment les entreprises à procéder à des licenciements de travailleurs. En effet, cette année, comparativement à l'année dernière, il y a une augmentation de 14,5 % d'avis² de licenciement émis par des entreprises qui ont signifié leur intention de mettre à pied des travailleurs, soit respectivement 71 et 62 entreprises. Le nombre de personnes licenciées a également augmenté de 19 %. En 2008-2009, on dénombre 2 042 personnes licenciées par rapport à 1 712 en 2007-2008.

Dans l'application gratuite Placement en ligne, 94 % (89 012) des offres d'emploi ont été inscrites en mode libre-service, c'est-à-dire par les employeurs eux-mêmes, sans avoir recours à une agente ou un agent du Centre d'assistance au placement.



2. Il s'agit des avis de licenciement que le ministre d'Emploi-Québec a reçu, en vertu de l'article 84.0.1 de la Loi sur les normes du travail.

Pour Emploi-Québec, l'information sur le marché du travail (IMT) s'avère indispensable pour soutenir à la fois, la personne dans son développement de carrière, les entreprises et les organismes dans la planification du développement de leurs ressources humaines. Cette information est accessible dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi et dans Internet, à l'adresse www.emploi-quebec.net.

Voici quelques-unes des productions IMT qui ont été réalisées :

Perspectives professionnelles 2012



Profil des MRC 08-09



Tous ces efforts contribuent à rendre plus accessible, plus conviviale et plus pertinente l'information sur le marché du travail pour la clientèle. Cette information demeure l'un des principaux instruments pour soutenir les interventions d'Emploi-Québec dans le but d'améliorer l'arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

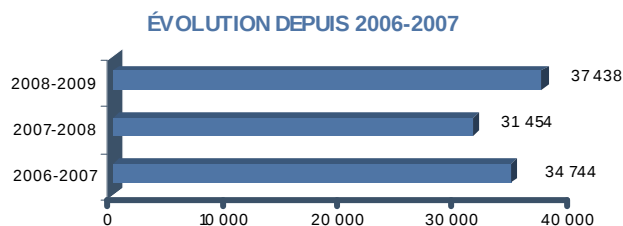
Les participants aux interventions

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	36 575 ¹	37 438	102,4 %

Cet indicateur nous renseigne sur l'accès par la population aux services publics d'emploi en indiquant le nombre de nouveaux participants aux interventions au cours d'une année. Il exclut les personnes qui bénéficient exclusivement des services universels ou d'aide dans le cadre, notamment, du Programme d'apprentissage en milieu de travail.

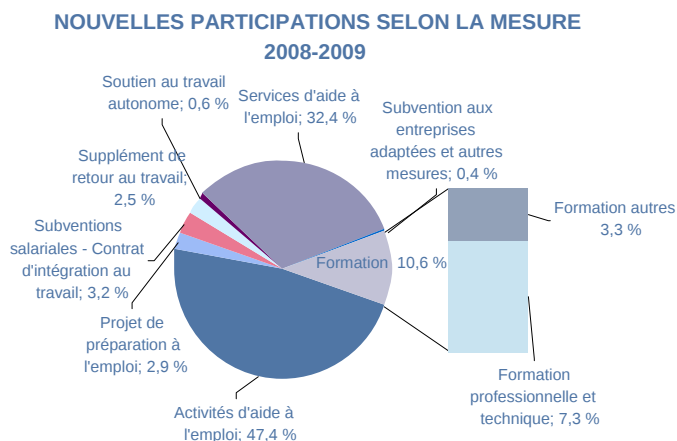
1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

On a dénombré plus de 44 800 participants actifs³ dans l'année, dont 37 438 nouveaux participants. C'est le résultat le plus élevé depuis la création d'Emploi-Québec en 1998. La cible a été atteinte à 102,4 %. Par rapport à 2007-2008, il s'agit d'une hausse de 19 % (+5 984) des nouveaux participants. Cette augmentation est attribuable notamment aux efforts additionnels consentis pour aider la clientèle éloignée du marché du travail en vertu du Pacte pour l'emploi.



3. Les participants actifs comprennent à la fois les nouveaux participants de l'exercice en cours et les participants de l'année précédente qui participent toujours à une intervention.

Parmi les mesures et les services offerts par Emploi-Québec, ceux qui ont été les plus utilisés par la clientèle pour les soutenir dans leur intégration au marché du travail sont les activités ou les services d'aide à l'emploi, dans une proportion de 79,8 %, suivis de la formation (10,6 %) et des subventions salariales (3,2 %).



Proportion de nouveaux participants selon certaines caractéristiques

Parmi la clientèle des nouveaux participants, on dénote une baisse de la proportion des participants de l'assurance-emploi. Elle est passée respectivement de 61,8 %, en 2007-2008, à 59,8 %, en 2008-2009. La proportion des participants de l'assistance sociale, a également diminuée d'une année à l'autre (2008-2009 : 23,6 % 2007-2008 : 24,3 %). Cependant, il y a eu une hausse de la proportion des personnes sans soutien public du revenu en 2008-2009, soit de 15,6 % par rapport à 13,9 %, en 2007-2008.

En ce qui concerne la proportion des personnes de 45 ans et plus, celle-ci a varié de seulement 1,5 point de pourcentage en 2008-2009 (31,5 %) comparativement à 2007-2008 (30 %).

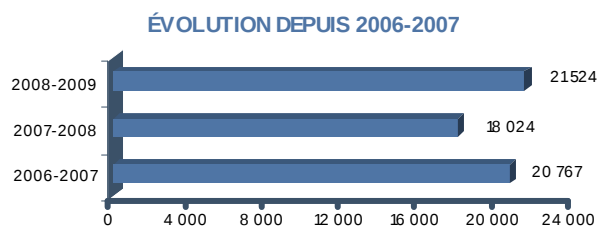
La proportion des personnes nées hors du Canada a crû de 1,2 point de pourcentage au cours de l'année (10 %) par rapport à l'année antérieure (9,6 %).

Les participants de l'assurance-emploi

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	19 947	21 524	107,9 %

Cet indicateur nous informe des participants qui reçoivent un soutien du revenu du Compte de l'assurance-emploi ou qui avaient droit à certains soutiens provenant de ce compte du fait qu'ils avaient bénéficié d'une prestation d'assurance-emploi au cours des trois ou cinq années précédentes, selon certaines applications de la loi.

Pour l'exercice 2008-2009, la cible fixée a été dépassée (107,9 %) avec un résultat de 21 524 participants de l'assurance-emploi. Il s'agit d'une augmentation de 19,4 % (+3 500) des nouveaux participants. Cette hausse s'explique essentiellement par un accroissement des demandes d'assurance-emploi qui ont débuté en novembre 2008 en raison de la détérioration de la conjoncture économique. Ainsi, plus de clients ont eu recours aux services et aux mesures d'Emploi-Québec. Les interventions auxquelles ils ont le plus participé sont la formation et les services d'aide à l'emploi.



L'insertion en emploi

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi ²	19 822 ¹	18 063	91,1 %

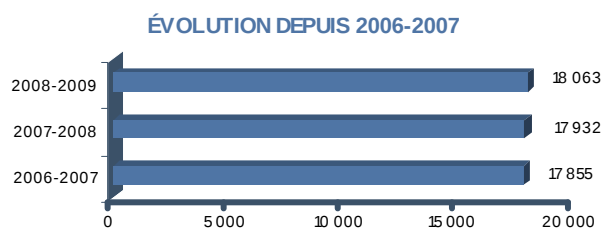
Le principal effet recherché par les services offerts est que les personnes aidées se trouvent un emploi et qu'elles poursuivent ensuite leur développement en emploi. Cet indicateur permet d'estimer dans quel ordre les interventions d'Emploi-Québec ont pu produire cet effet. L'efficacité des interventions est mesurée, notamment, par le nombre de personnes ayant occupé ou occupant un emploi après avoir bénéficié d'une intervention.

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.
2. Voir « Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

Cette année, 18 063 personnes sont en emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec. Cela correspond à 91,1 % de ce qui était visé. Il s'agit de 130 personnes en emploi de plus que l'année dernière où 17 932 personnes étaient en emploi. L'écart avec la cible s'explique par le fait que les clientèles plus éloignées du marché du travail éprouvaient plus de difficulté à trouver de l'emploi contrairement à celles qui étaient plus près du marché du travail. Soulignons que le ralentissement économique a aussi eu une influence sur le résultat atteint.

Parmi les 18 063 personnes en emploi, plus de 60,3 % étaient des prestataires de l'assurance-emploi, 16,1 % des personnes sans soutien public du revenu et 23,6 % des prestataires à l'aide financière de dernier recours. Ces proportions s'apparentent à celles de l'année dernière, soit respectivement de 61,8 %, 15,1 % et 23,1 %.

Les types de clientèle qui ont connu la plus forte augmentation de retours en emploi, par rapport à l'année dernière, sont les prestataires admissibles à l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu, avec des taux respectifs de 7,6 % (+166) et 7,4 % (+199).



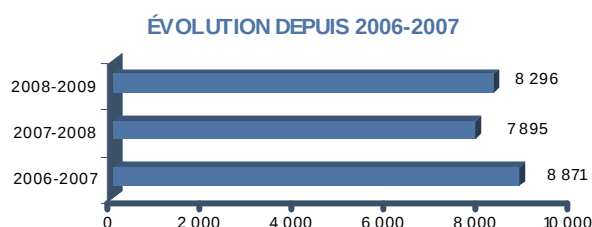
L'insertion en emploi des participants de l'assurance-emploi

Indicateur	Cibles 2008-2009	Résultats 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi ¹	7 958	8 296	104,2 %

Cet indicateur dénombre les participants de l'assurance-emploi qui ont occupé ou occupaient un emploi après une intervention reconnue dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail.

¹ Voir « Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

Au total, 8 296 prestataires sont retournés en emploi, soit 104,2 % par rapport à la cible visée. La hausse observée de 5,1 % (+401) par rapport à 2007-2008 nous indique principalement que ce sont les participants de l'assurance-emploi en emploi qui ont contribué à augmenter le résultat de l'indicateur précédent sur le nombre de personnes en emploi. En effet, les participants de l'assurance-emploi ayant une expérience sur le marché du travail plus récente ont pu profiter davantage des opportunités d'emploi que la moyenne de la clientèle.



Le taux d'emploi

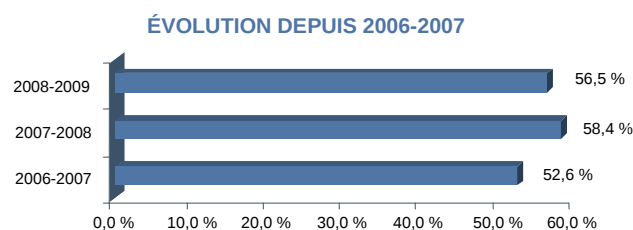
Indicateur	Cibles 2008-2009	Résultats 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi ¹	57,1 %	56,5 %	98,9 %

En complément du nombre de personnes en emploi, cet indicateur permet d'apprécier la situation post-intervention indépendamment du volume de personnes aidées. Il mesure ainsi la part des participants ayant terminé leur cheminement vers l'emploi qui trouvent du travail à la suite de l'intervention.

¹ Voir « Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

Plus de la moitié des personnes ayant terminé une intervention ont occupé ou occupaient un emploi, soit 56,5 %. Il s'agit d'une baisse de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2007-2008 (58,4 %). Cette baisse s'explique par le fait que les clientèles plus particulièrement éloignées du marché du travail ont éprouvé plus de difficulté à intégrer le marché du travail en raison de la détérioration du marché du travail.

Le taux d'emploi varie de 48 % à 59,3 % selon qu'il s'agit de prestataires d'une aide financière de dernier recours (non admissibles à l'assurance-emploi) ou de prestataires actifs de l'assurance-emploi. D'ailleurs, cela correspond au degré d'employabilité observé chez ces deux groupes de prestataires. Le taux d'emploi des femmes est de 56,3 % alors que ceux des personnes immigrantes et des personnes handicapées sont respectivement de 52,1 % et de 61,2 %.



Les mesures de préparation et d'intégration à l'emploi

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75 %	79,0 %	105,3 %

Cet indicateur vise à mesurer l'allocation efficiente des ressources en évaluant le risque de la durée du chômage par rapport à l'ampleur de l'intervention. On entend par chômage de longue durée une période de plus de douze mois consécutifs.

Deux études⁵ réalisées en 2006 démontrent l'efficacité et l'efficience des interventions d'Emploi-Québec auprès de la clientèle éloignée du marché du travail lorsque des mesures de longue durée telles que la formation de la main-d'œuvre, les projets de préparation à l'emploi et les subventions salariales sont utilisées pour les aider à intégrer le marché du travail. Les mesures de courte durée, dont l'aide à la recherche d'emploi, peuvent, dans une proportion moindre, être offertes à cette clientèle afin de l'aider à entreprendre une démarche d'insertion sociale ou professionnelle.

Parmi les personnes qui ont bénéficié des mesures de longue durée, 79 % devaient surmonter des difficultés importantes d'intégration au marché du travail.

Des formations qui correspondent aux besoins du marché du travail

Les formations soutenues par Emploi-Québec couvrent un large éventail de professions pour favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Elles visent à développer les compétences des personnes afin de les rendre plus compétitives sur le marché du travail.

En 2008-2009, 9 447 personnes sans emploi ont pu obtenir une aide afin de réaliser leur projet de formation. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une augmentation de 13 % (8 346). Parmi ces personnes, 6 927 suivaient une formation professionnelle offerte au secondaire ou une formation technique au collégial. Soulignons que le taux d'emploi des personnes ayant terminé une formation professionnelle ou technique était de 77,3 %.

Cette année, le Pacte pour l'emploi a introduit l'objectif d'accroître l'accessibilité de la Mesure de formation, plus particulièrement pour les personnes éloignées du marché du travail. En ce sens, plusieurs formations destinées aux personnes éloignées du marché du travail ont débuté (Assistance aux personnes âgées, Esthétique automobile, Manutentionnaire-Cariste et Agent de sécurité).

Les investissements en formation dans le secteur de la santé se sont accrus, tant pour des clients dirigés vers des cours financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) que pour des achats. À titre d'exemple, mentionnons l'achat d'une cohorte « attestation d'études collégiales (AEC) en techniques ambulancières ». Quant à la formation de type conciliation travail-études « Assistance aux personnes en établissement de santé » menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), offerte au départ dans une seule commission scolaire, elle a été étendue à l'ensemble de la Montérégie. De nombreux clients ont été dirigés vers ce DEP, lequel permet une intégration mieux réussie des participants dans les établissements du secteur de la santé.

Finalement, en lien avec la stratégie de développement économique régionale reliée aux créniaux ACCORD⁶, des interventions spécifiques ont permis d'accroître l'inscription des clients dans des formations menant à des professions dites structurantes. Il s'agit de professions des niveaux professionnel et technique associées aux secteurs visés, pour lesquelles les préalables sont généralement le diplôme d'études secondaires avec sciences.

5. Évaluation des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec et Étude sur le rendement de l'investissement reliée à la participation aux mesures actives offertes par Emploi-Québec, *op. cit.*, SOM, novembre 2006.

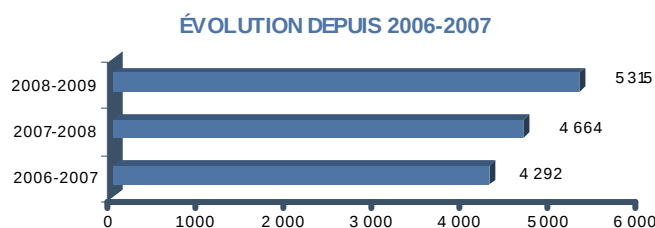
6. Action concertée de coopération régionale de développement. Les créniaux d'excellence ACCORD de la Montérégie sont le bioalimentaire, la transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés, les technologies avancées de matériel de transport et logistique, la micro et nanotechnologie pour l'électronique de pointe, la chimie et le polymère dédiés aux structures souples ainsi que l'aérospatiale (créniaux associés à Montréal).

Pour plusieurs autres professions dont les compétences exigées sont de niveau élémentaire, la formation de base s'avère essentielle.

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	4 300	5 315	123,6 %

Cet indicateur a été formulé dans le but d'augmenter de façon significative le niveau de formation de base de la population issu de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, adoptée en 2002. Conformément au plan afférent à cette politique, cet indicateur dénombre les participants aux volets suivants de la Mesure formation de la main-d'œuvre : francisation, alphabétisation, préalable à la formation professionnelle ou technique, formation générale au secondaire, métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés ainsi que formation professionnelle au secondaire.

Le résultat de l'année en cours est de 5 315 nouveaux participants, soit un taux d'atteinte de 123,6 %. Il s'agit d'une hausse de 14 % (+651) des participants qui ont participé à des activités de formation de base, par rapport à l'année dernière.



L'aide à la clientèle des programmes d'assistance sociale

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	11 960 ¹	9 956	83,2 %

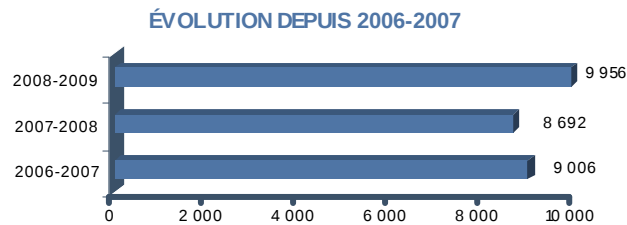
Cet indicateur dénombre les personnes des programmes d'assistance sociale, soit celles qui reçoivent une aide financière de dernier recours ou qui participent au programme Alternative jeunesse avant de bénéficier d'une intervention des services publics d'emploi.

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

Parmi la clientèle des programmes d'assistance sociale en 2008-2009, 9 956 personnes ont bénéficié d'une intervention. L'année précédente, ce résultat était de 8 692, soit une hausse de 14,5 %. Soulignons que le niveau de la cible a été majoré de 1 568 nouveaux participants pour tenir compte des efforts supplémentaires du Pacte pour l'emploi.

Rappelons qu'il s'agit de la première des trois années du Pacte pour l'emploi et que des efforts importants ont été consacrés en 2008-2009 pour réaliser des initiatives à l'égard de cette clientèle. Mentionnons que le profil de cette clientèle tend à s'alourdir puisque les prestataires les moins éloignés du marché du travail ont quitté l'aide alors que la conjoncture économique était favorable.

Les interventions pour lesquelles le nombre de participations s'est accru en 2008-2009 par rapport à 2007-2008 sont, entre autres, les activités d'aide à l'emploi avec 7 127 participations (+1 124), les services d'aide à l'emploi avec 3 566 participations (+782), la formation avec 2 397 participations (+386) ainsi que les projets de préparation à l'emploi, où l'on a dénombré 1 063 participations (+265).



Les retours en emploi de la clientèle des programmes d'assistance sociale

Indicateur	Cibles 2008-2009	Résultats 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi ¹	4 971	3 757	75,6 %

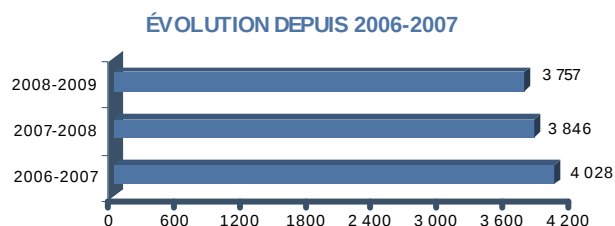
Cet indicateur dénombre les participants des programmes d'assistance sociale qui ont occupé ou occupaient un emploi après une intervention au cours d'une année.

1. Voir « Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

Au cours de l'année 2008-2009, ce sont 3 757 participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale qui sont retournés en emploi après une intervention d'Emploi-Québec, soit 75,6 % de la cible visée. Cette cible a été augmentée de 666 participants pour tenir compte des efforts à déployer auprès de cette clientèle dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

Par rapport à l'année dernière, le nombre de participants en emploi a diminué de 2,3 % (-89). Cette baisse s'explique, entre autres, par la hausse de 14,5 % du nombre de personnes rejointes cette année (9 955) par rapport à l'année dernière (8 692) ainsi que par la détérioration de la conjoncture économique. Puisque ces personnes rejointes ont bénéficié de mesures de plus longue durée (Formation et Projets de préparation à l'emploi), cela a eu un effet à la baisse sur le résultat de retours en emploi cette année.

Par ailleurs, le ralentissement économique fait en sorte que les personnes plus éloignées du marché du travail, malgré le fait qu'elles aient terminé leur intervention, éprouvent beaucoup plus de difficulté à se trouver un emploi que celles qui sont plus près du marché du travail. Comme on pourra le voir dans l'analyse de l'indicateur de taux d'emploi qui suit, la proportion des participants qui occupent un emploi après l'intervention est demeurée la même qu'en 2007-2008.



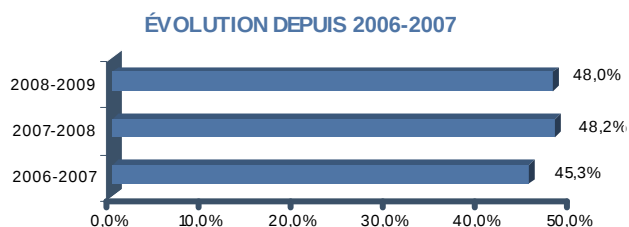
Le taux d'emploi de la clientèle des programmes d'assistance sociale

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Taux d'emploi des participants de la clientèle du programme d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi ¹	43,5 %	48,0 %	110,3 %

En complément du nombre de participants aux programmes d'assistance sociale en emploi, cet indicateur permet d'apprécier la situation post-intervention indépendamment du volume de personnes aidées. Il mesure ainsi la proportion des participants qui trouvent du travail à la suite de l'intervention.

1. Voir « Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

Historiquement, cette clientèle est celle qui affiche le plus faible taux d'emploi de l'ensemble de la population visée par Emploi-Québec⁷. Parmi ces participants, 48,0 % ont occupé ou occupaient un emploi après l'intervention. Ce taux est identique à celui de l'année dernière (48,2 %), malgré le fait que le nombre de nouveaux participants de cette clientèle ait augmenté de 14,5 % et que le nombre de retours en emploi ait diminué de 2,3 %. Compte tenu du ralentissement économique et de la durée plus longue des interventions auxquelles participe cette clientèle plus éloignée du marché du travail, un taux d'emploi de 48 % est satisfaisant.



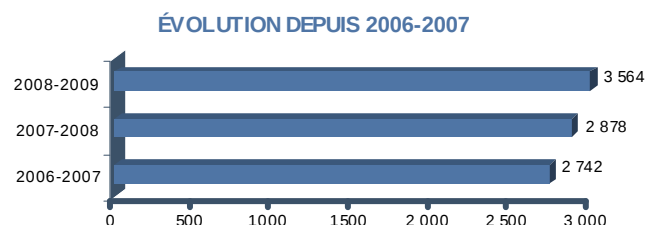
Les personnes immigrantes aidées par les services publics d'emploi

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	2 847	3 564	125,2 %

Cet indicateur nous renseigne sur l'accessibilité de la clientèle immigrante aux services publics d'emploi en indiquant le volume de nouveaux participants aux interventions au cours d'une année.

Les personnes immigrantes font face à différents obstacles à l'emploi, dont le manque d'expérience, la connaissance limitée de la langue française ainsi que la difficulté de faire reconnaître leurs études et les titres acquis à l'étranger. C'est pourquoi une approche adaptée est privilégiée pour les soutenir dans leurs démarches d'intégration au marché du travail.

En 2008-2009, ce sont 3 564 personnes nées à l'extérieur du Canada qui ont bénéficié d'une intervention, ce qui correspond à 125,2 % de la cible visée. L'année dernière, on dénombrait 2 878 personnes, soit une hausse de 24 %. Cette augmentation est attribuable notamment aux efforts consacrés dans le Pacte pour l'emploi pour soutenir cette clientèle identifiée parmi les bassins de main-d'œuvre sous représentée sur le marché du travail.



7. Évaluation des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, *op. cit.*

Pour aider davantage ces personnes, l'accès au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi⁸ (PRIIME) a été élargi. En dépit de cette bonification, on dénombre 149 participations à ce programme par rapport à 158 l'année dernière, soit une baisse de 5,6 %.

Parmi les mesures et les services offerts par Emploi-Québec en 2008-2009, on constate une augmentation de la proportion des participants de personnes immigrantes aux activités d'aide à l'emploi de 2,1 points de pourcentage (+662) et aux services d'aide à l'emploi de 2,1 points de pourcentage (+495). Concernant la Mesure de formation, la proportion a diminué de 2,1 points de pourcentage, malgré une augmentation de 121 participations.

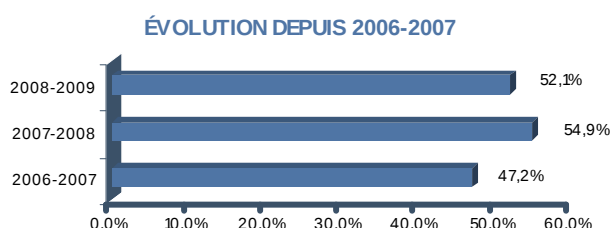
Le taux d'emploi des personnes immigrantes

Indicateur	Cibles 2008-2009	Résultats 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi ¹	49,6 %	52,1 %	105 %

En complément du nombre de participants immigrants en emploi, cet indicateur permet d'apprécier la situation post-intervention indépendamment du volume de personnes aidées. Il mesure ainsi la proportion des participants qui trouvent du travail à la suite de l'intervention.

1. Voir « Notes sur les indicateurs de personnes en emploi et de taux d'emploi » à la page 14.

Cette année, 52,1 % des personnes immigrantes ont occupé ou occupaient un emploi. L'année dernière, le taux d'emploi était de 54,9 %. Cela représente une variation à la baisse de 2,8 points de pourcentage. Cette baisse s'explique, entre autres, par la hausse de 24 % du volume de nouveaux participants immigrants, la participation de ces personnes à certaines mesures de longue durée, dont la formation, pour lesquelles les retours en emploi ne sont pas comptabilisés dans l'année en cours, ainsi que par la détérioration de la conjoncture économique.



Les prestations non versées par l'aide financière de dernier recours

Indicateur	Cibles 2008-2009	Résultats 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	15 605 300 \$ ¹	12 042 262 \$	77,2 %

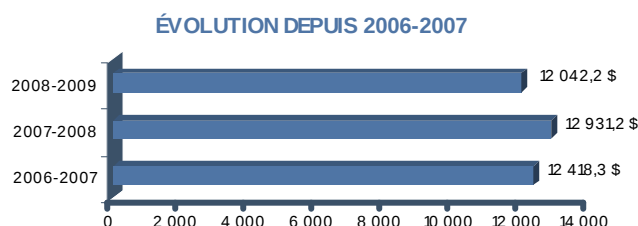
La somme des prestations non versées par l'aide financière de dernier recours est calculée en attribuant une valeur d'économie aux prestataires qui déclarent des revenus de travail ou qui ne reçoivent plus d'aide à la suite d'un soutien apporté par Emploi-Québec.

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

Des économies de plus de 12 millions de dollars à l'aide financière de dernier recours ont été réalisées cette année, soit 77,2 % de ce qui était visé. Ce résultat est inférieur à celui de l'année précédente où des économies de 12,9 millions avaient été enregistrées. Il s'agit d'une diminution de 6,9 % (-889 000 \$).

8. Ce programme est géré conjointement par Emploi-Québec, Investissement Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Il permet aux participants de vivre une expérience de travail structurée.

Le résultat de cet indicateur est en lien avec le nombre de retours en emploi des prestataires de l'aide financière de dernier recours. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le nombre de retours en emploi de cette clientèle a diminué de 2,3 % (-89) cette année par rapport à l'année dernière. Cela a eu un effet à la baisse sur les économies de l'année en cours.



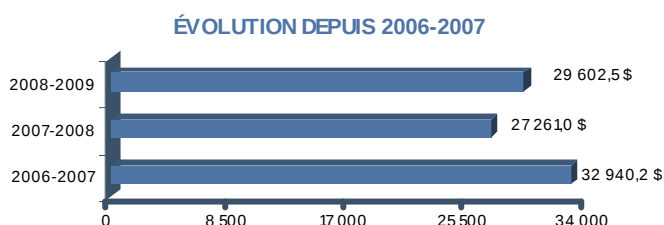
Les prestations non versées par l'assurance-emploi

Indicateur	Cibles 2008-2009	Résultats 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	24 898 000 \$	29 602 503 \$	118,9 %

Cet indicateur est calculé en faisant la somme des prestations payables à des prestataires recevant une indemnisation de chômage qui n'ont pas été versées en raison d'un retour au travail, et ce, à la suite d'une intervention reconnue aux fins de l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail.

La cible de l'année en cours a été dépassée avec un taux d'atteinte de 118,9 %. Cela représente une hausse de 8,6 % de prestations non versées (+4,7 millions de dollars) cette année par rapport à l'année dernière.

Le résultat de cet indicateur est tributaire des retours en emploi des nouveaux participants de l'assurance-emploi. Donc, la hausse des économies de cette année, s'explique par une augmentation de 5,1 % (+401) des retours en emploi et par le fait que, parmi les 8 296 personnes qui sont retournées en emploi, une forte majorité étaient des prestataires actifs, c'est-à-dire qui recevaient des prestations de l'assurance-emploi.



ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et technologiques

Les entreprises et la main-d'œuvre du Québec doivent faire face à la conjoncture économique incertaine et à d'importants changements liés au vieillissement de la population et au nombre élevé de départs à la retraite. Au cours des prochaines années, les entreprises devront composer avec la rareté de main-d'œuvre découlant de la faible croissance de la population d'âge actif et de l'éventuel déclin de celle-ci. L'intensification de la concurrence étrangère et des grands changements technologiques, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications, exige également que les entreprises s'adaptent. Ces facteurs tendent à modifier profondément la structure de l'économie et à privilégier les emplois qui requièrent une plus grande qualification.

Cette année, le Pacte pour l'emploi a donné un soutien additionnel aux entreprises qui désiraient une main-d'œuvre mieux formée, plus compétente et qualifiée ainsi qu'un niveau de productivité plus élevé. Cela s'est traduit par un élargissement de l'offre des services aux entreprises comprenant, entre autres, le rehaussement de la Mesure de formation en entreprise pour améliorer la formation de base des travailleurs en emploi ainsi que le développement continu de leurs compétences. Cette offre a permis aussi la mise en place de regroupements d'entreprises au sein de mutuelles de formation, la reconnaissance de compétences acquises par les personnes en milieu de travail ainsi que la mise en place de mesures fiscales pour favoriser la formation des travailleurs du secteur manufacturier. Donc, cette année, en plus de solutionner certains problèmes de main-d'œuvre qui sont demeurés les mêmes, l'accent a été mis sur l'importance pour les entreprises d'investir dans le potentiel de leurs ressources humaines pour être en meilleure position lors de la reprise économique.

Afin de favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, les interventions effectuées auprès des individus tiennent compte des besoins des entreprises de la région. En plus de l'information de gestion, certains indicateurs permettent une appréciation des efforts déployés auprès des entreprises et de la main-d'œuvre en emploi.

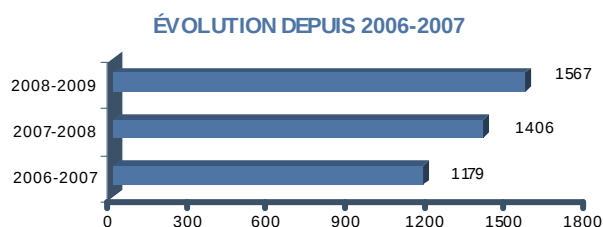
Les entreprises ayant bénéficié d'une intervention

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	1 512 ¹	1 567	103,6 %

Cet indicateur dénombre les entreprises aidées, les services-conseils dont les entreprises ont bénéficié de la part du personnel et les entreprises aidées par le programme PRIIME. Il exclut les entreprises qui ont utilisé uniquement les services offerts en libre-service comme l'information sur le marché du travail (IMT) en ligne et le Placement en ligne.

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

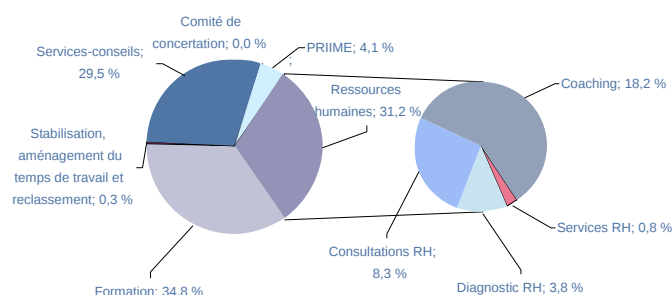
En 2008-2009, 1 567 entreprises ont bénéficié d'une intervention, soit 103,6 % de la cible. Depuis la création de l'agence, ce résultat est le plus élevé. L'année dernière, on comptait 1 406 entreprises aidées. Il s'agit d'une hausse de 11,5 % (+161). En 2008-2009 et en 2007-2008, près de 70 % des entreprises aidées comptaient de 1 à 49 employés.



Outre la reconnaissance des services-conseils offerts par les spécialistes d'Emploi-Québec, la hausse continue des résultats et le dépassement des cibles sont fortement liés à l'accroissement de l'aide accordée en formation. À ce titre, mentionnons que la part des interventions portant sur l'aide à la formation en regard des projets économiques d'envergure ayant pris fin au cours de l'année, est passée de 78,9 % en 2007-2008 à 80 % en 2008-2009. En 2008-2009, près de 3,2 millions de dollars ont été investis en formation grâce à ces projets.

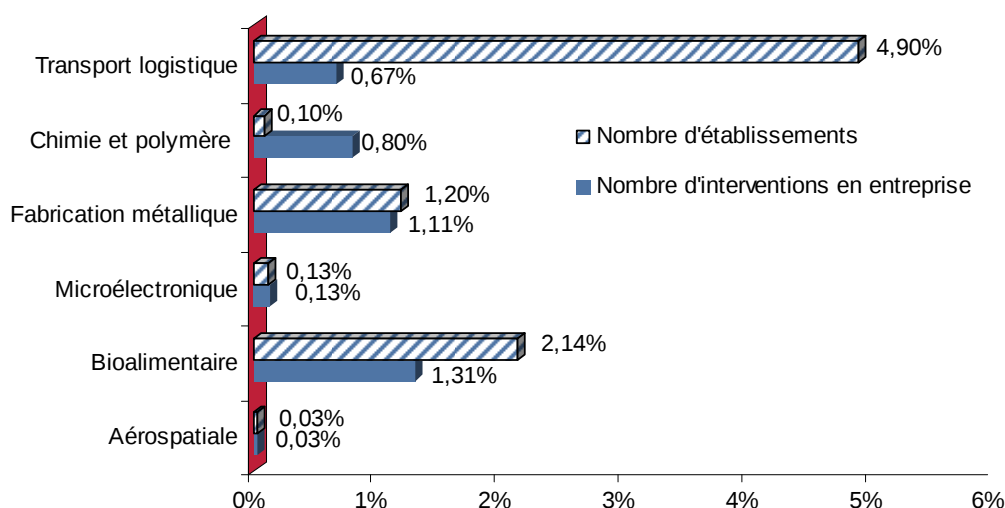
Cette année, 2 971 interventions ont été réalisées auprès des entreprises, soit 345 interventions de plus que l'année dernière. Cela représente 1,9 intervention par entreprise nouvellement aidée. La formation comptait pour 34,8 % des interventions par rapport à 31,2 % des interventions pour le soutien au développement des ressources humaines. Les services-conseils rejoignent une part de 29,5 %. Mentionnons que neuf entreprises ont reçu les services d'un comité d'aide au reclassement au moment du licenciement des travailleurs.

RÉPARTITION DES TYPES D'INTERVENTION EN RESSOURCES HUMAINES AUPRÈS DES ENTREPRISES EN 2008-2009



La part des interventions des secteurs d'activité des créneaux d'excellence ACCORD⁹ est de 3,2 % (96) comparativement à 8,5 % dans les établissements de la Montérégie. Les secteurs d'activité pour lesquels la part des interventions s'apparente à celle des établissements sont la fabrication métallique, la microélectronique, le bioalimentaire et l'aérospatiale, comme en témoigne le graphique suivant.

Créneaux ACCORD – Nombre d'interventions en entreprise et nombre d'établissements – Année 2008-2009



9. Action concertée de coopération de développement. Les créneaux d'excellence ACCORD sont le bioalimentaire, la transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés, les technologies avancées de matériel de transport et logistique, la micro et nanotechnologie pour l'électronique de pointe, la chimie et le polymère dédiés aux structures souples ainsi que l'aérospatiale (créneau associé à Montréal).

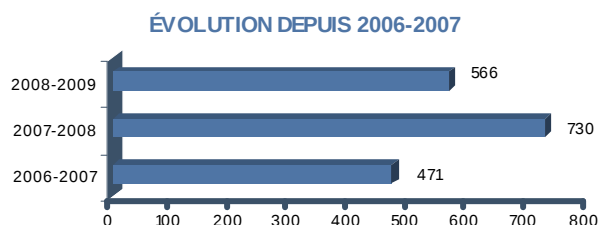
Les ententes relatives au Programme d'apprentissage en milieu de travail

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de nouvelles ententes de qualification	4892 ¹	566	115,7 %

Cet indicateur témoigne d'engagements conclus dans le cadre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, ainsi qu'en vertu du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre adopté par la Commission des partenaires du marché du travail. Il rend compte de l'ensemble des ententes relatives au Programme d'apprentissage en milieu de travail consignées par l'apprentie ou l'apprenti, l'employeur et la personne représentant Emploi-Québec pour des participations entreprises au cours de l'année.

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

Le nombre de nouvelles ententes conclues cette année correspond à 115,7 % de la cible fixée. Le nombre d'ententes est passé de 730 en 2007-2008 à 566 en 2008-2009, soit une diminution de 22,5 %. Cette baisse s'explique par le fait que les ententes pour qualifier les personnes exerçant le métier de manœuvre à l'aqueduc dans les municipalités ont pris fin en 2007-2008.



Dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail, les métiers pour lesquels il y a eu le plus d'ententes de qualification, par ordre d'importance sont :

Profils eau potable (118 ententes)	Métier sans norme (302 ententes)	Métiers avec norme (146 ententes)
- opération de réseau d'aqueduc (préposé à l'aqueduc) (108 ententes)	- coiffure (57 ententes) - usinage (29 ententes) - cuisine d'établissement (26 ententes) - soudage-montage (22 ententes) - mécanique industrielle (22 ententes) - soudeur (20 ententes)	- ébénisterie (31 ententes) - opérateurs de machines de préparation de fibres textiles et de filés (25 ententes) - assembleur de réservoirs, de chaudières et d'équipements connexes (15 ententes)

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Les résultats concernant la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre figurent dans le bilan quantitatif annuel produit par la Commission des partenaires du marché du travail¹⁰.

Pour l'année civile 2007, en Montérégie, 1 756 employeurs assujettis¹¹ à la loi ont déclaré avoir investi près de 199 millions de dollars dans la formation de leur personnel. L'investissement en formation de ces employeurs représentait 2,3 % de la masse salariale comparativement à 1,4 % pour l'ensemble du Québec. La Montérégie obtient la plus forte proportion par rapport aux autres régions du Québec.

10. Commission des partenaires du marché du travail, Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, année civile 2007, mars 2009 (www.emploi.quebec.net/francis/complements/publications.asp (Loi)).

11. Pour être assujetti, un employeur doit avoir la masse salariale supérieure à un million de dollars.

En outre, 92 % de ces employeurs ont déclaré avoir investi un montant représentant au moins 1 % de leur masse salariale. Il y a 134 employeurs qui ont cotisé au Fonds¹² de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, soit 7,6 % des employeurs assujettis.

12. Pour de plus amples informations sur le rapport d'activité de ce fonds qui comprend, notamment, les états financiers vérifiés et la liste des bénéficiaires des subventions accordées, consulter l'adresse www.emploiuebec.net.

ORIENTATION

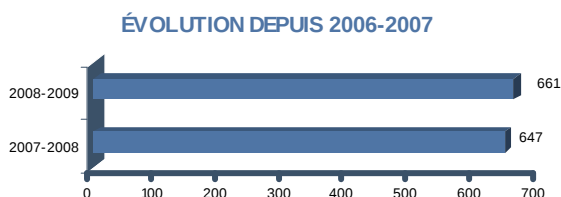
Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un défi important de société. En effet, le gouvernement du Québec a pris des engagements dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans le Plan gouvernemental pour l'emploi, dont il a confié la coordination au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Des progrès ont été enregistrés à plusieurs titres au cours des dernières années, bien que beaucoup reste à faire. Puisque l'emploi est le moyen privilégié de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les services de solidarité sociale d'Emploi-Québec ont également participé à la réalisation de plusieurs des engagements à ce sujet.

Les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS)¹³

Le nombre de nouveaux participants aux programmes d'aide et d'accompagnement social est un indicateur de suivi non ciblé au plan d'action 2008-2009. Cette année, 156 ententes ont été signées. La finalité de ces programmes est d'habiller les personnes pour lesquelles un retour sur le marché du travail est envisageable à plus long terme.

Au cours de cette année, 661 participants se sont prévalu de l'un ou l'autre de ces programmes. Il s'agit d'une hausse de 2,2 % comparativement à l'année dernière, qui était la première année d'implantation.



Les sorties de l'aide financière de dernier recours

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	8 389 ¹	6 898	82,2 %

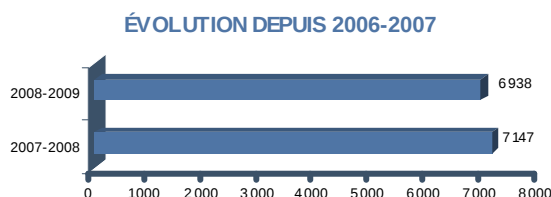
On entend par sortie, une personne qui a reçu une aide financière un mois donné et qui, à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec, n'en reçoit pas deux mois consécutifs suivant la fin de cette intervention.

1. Le niveau de la cible a été ajusté pour tenir compte du Pacte pour l'emploi.

Cet indicateur couvre à la fois les sorties consécutives aux services publics d'emploi et celles des services de solidarité sociale.

En 2008-2009, 6 898 prestataires sont sortis de l'aide financière de dernier recours, soit 82,2 % de la cible visée. Il s'agit d'une baisse de 249 sorties par rapport à 2007-2008. Cette diminution s'explique par l'augmentation substantielle (+14,5 %) de la clientèle des programmes d'assistance sociale et la diminution de retours en emploi (-2,3 %) de cette clientèle dans un contexte économique plus difficile.

¹³ Le PAAS comprend trois volets : le volet **Interagir**, s'adresse aux personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à long terme; le volet **Devenir**, s'adresse aux prestataires pour qui l'accès au marché du travail peut être envisagé à court terme, mais qui pourraient participer préalablement à des mesures offertes par les services publics d'emploi à l'intérieur d'un délai de douze mois; et le volet **Réussir** s'adresse aux prestataires du programme de solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire en formation professionnelle ou postsecondaire.



D'autres actions visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi, plusieurs formations destinées aux personnes éloignées du marché du travail ont été achetées en 2008-2009 (ex. : cariste, esthétique automobile, assistance aux personnes âgées, etc.), favorisant ainsi leur intégration au marché du travail.

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'égard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de même que la cohérence des actions gouvernementales

En 2008-2009, Emploi-Québec Montérégie a poursuivi ses actions dans les territoires des Conférences régionales des élus (CRE) concernant l'approche territoriale intégrée (ATI) et la revitalisation urbaine intégrée (RUI). Chaque CRE a été soutenue financièrement par l'agence en matière de concertation (par l'entremise du Fonds québécois d'initiatives sociales) pour la production d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté.

À la suite de ces concertations, 12 projets ont été amorcés, dont cinq sur le territoire de la CRE de La Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et sept autres sur le territoire de la CRE Montérégie-Est, totalisant des investissements de 804 374 \$.

En ce qui concerne la RUI, un portrait et un plan d'action de l'agglomération de Longueuil ont été réalisés. Cette année, la mobilisation des acteurs régionaux s'est poursuivie.

ORIENTATION

Améliorer la prestation de services aux citoyens.

Par cette orientation, Emploi-Québec vise à accroître l'efficacité de ses interventions dans le contexte d'une gestion par résultats décentralisée et en partenariat tout en tenant compte des ressources disponibles. Elle met l'accent sur l'importance de diversifier et de moderniser les modes de prestations de services pour s'assurer d'une meilleure qualité des services rendus.

Les indicateurs suivants liés à cette orientation démontrent les efforts déployés par l'agence pour maintenir un niveau élevé de qualité des services et une saine gestion des fonds publics.

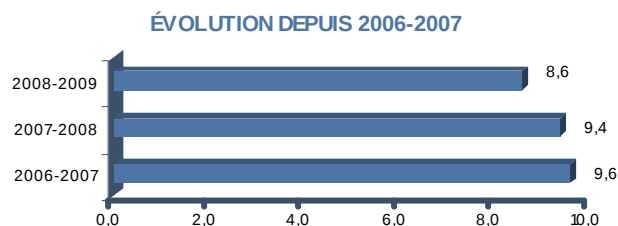
Délai de traitement

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Délai moyen de traitement des nouvelles demandes déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	10 ¹	8,6	116 %

L'indicateur correspond au nombre de jours ouvrables écoulés entre la date du dépôt de la demande et la date à laquelle la décision d'attribution (favorable ou non) est rendue. En raison du caractère d'aide de dernier recours du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale, il faut traiter rapidement les demandes d'aide déposées, tout en s'assurant que la vérification de l'admissibilité est effectuée conformément aux dispositions prévues par la loi et le règlement.

1. Il s'agit d'un indicateur de suivi non ciblé au plan d'action 2008-2009 pour lequel le résultat doit être égal ou inférieur à 10 jours ouvrables.

Avec un délai moyen de 8,6 jours, Emploi-Québec a respecté son engagement de ne pas excéder dix jours. L'année dernière, ce délai était de 9,4 jours. Cela représente une amélioration de 1,4 jour du délai moyen de traitement des nouvelles demandes.



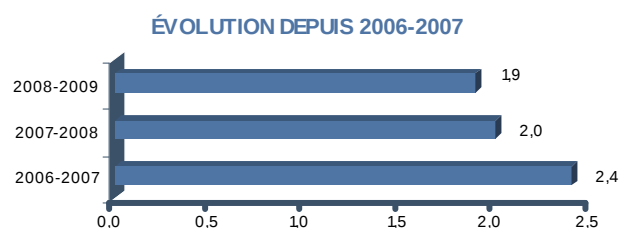
Ratio de plaintes

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Ratio de plaintes par 1 000 ménages	1,85 ¹	1,93	95,8 %

Les plaintes retenues aux fins de l'indicateur sont celles qui sont liées à l'administration de l'aide financière de dernier recours et qui ont donné lieu à une recommandation de modification. Elles ont trait principalement à la qualité du service à la clientèle, aux conditions d'admissibilité aux programmes d'aide financière de dernier recours ainsi qu'au montant et aux modalités de versement des prestations spéciales.

1. Il s'agit d'un indicateur de suivi non ciblé au plan d'action 2008-2009 pour lequel le résultat doit être égal ou inférieur à 1,85 plainte.

En 2008-2009, parmi les 43 000 ménages qui recevaient de l'aide financière de dernier recours, 351 plaintes ont été adressées au Bureau des renseignements et plaintes pour signaler leur insatisfaction, comparativement à 438 plaintes en 2007-2008. Il s'agit d'une baisse de 19,6 %. Parmi les 350 plaintes traitées, 83 (23,6 %) ont fait l'objet d'une recommandation de modification. Cela représente un ratio de 1,93 plainte avec recommandation de modification par 1 000 ménages pour l'année 2008-2009, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière.



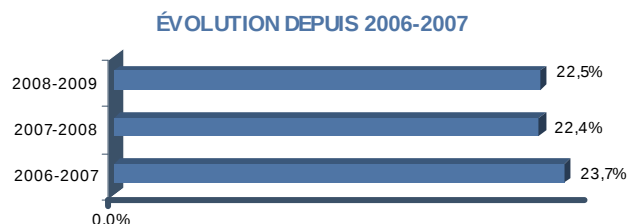
Décisions modifiées

Indicateur	Cible 2008-2009	Résultat 2008-2009	Taux d'atteinte de la cible
Pourcentage des décisions modifiées à la suite d'une demande de révision	21 % ¹	22,5 %	93,3 %

Cet indicateur correspond à la proportion des demandes de révision faites aux services de solidarité sociale qui ont donné lieu à des modifications en prétraitement de révision et en révision, à l'exception des changements attribuables à des faits nouveaux. Les décisions rendues en appel par le Tribunal administratif du Québec ne sont pas comprises dans le calcul.

1. Il s'agit d'un indicateur de suivi non ciblé au plan d'action 2008-2009 pour lequel le résultat doit être égal ou inférieur à 21 %.

Durant l'exercice, 1 594 demandes de révision ont été reçues et, pour 22,5 % d'entre elles, la décision a été modifiée à la suite de la révision, soit un pourcentage supérieur à la limite de 21 % que s'est fixée Emploi-Québec. Le résultat obtenu cette année est comparable à celui de l'année dernière (22,4 %).



D'autres initiatives visant à améliorer la prestation de services et la gestion unifiée des services aux individus et aux entreprises et des services de solidarité sociale

■ Unification des services publics d'emploi et de solidarité sociale

Dans le souci d'améliorer la prestation de services, l'agence a poursuivi l'unification des services publics d'emploi et des services de solidarité sociale dans les centres locaux d'emploi (CLE). Pour soutenir les équipes des CLE afin de mieux vivre les changements et la transition, des ateliers en la matière leur ont été offerts.

■ Arrimage entre les services aux individus et aux entreprises

Des actions ont aussi été posées pour favoriser un meilleur arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises. Entre autres, trois ateliers ont été organisés auxquels participaient les coordonnateurs et les intervenants de ces services. Ensemble, ils ont partagé des pratiques gagnantes et des pistes d'amélioration possibles.

■ **Consolider l'offre de services aux entreprises**

Afin de consolider l'offre de services aux entreprises, Emploi-Québec Montérégie a organisé trois forums intitulés «Multipliez les talents» pour sensibiliser les employeurs à l'apport des clientèles notamment immigrantes et handicapées comme solution à leurs besoins de main-d'œuvre. Soulignons que cette clientèle éprouve davantage de difficultés à intégrer le marché du travail, ce qui la rend plus vulnérable; elle risque alors de vivre dans des conditions de pauvreté. Près de 240 participants provenant des entreprises ont pris part à ces événements et 69 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits.

■ **Reconnaissance des compétences**

La Montérégie a été choisie parmi l'une des quatre régions du Québec pour expérimenter, pendant deux ans, la reconnaissance des compétences des métiers normés couvrant six régions. Pour ce faire, une entente a été signée avec un consultant externe afin de soutenir les personnes qui souhaitent faire reconnaître leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre. Au cours de l'année, 11 clients ont déposé une demande de reconnaissance de leurs compétences et un seul a été certifié. Les dix autres personnes sont en processus d'obtention d'une certification ou d'une attestation de leurs compétences ou inscrites à une formation.

■ **Continuum des services**

L'amélioration des services aux citoyens passe par l'engagement du personnel à assurer la continuité dans les services. La vision organisationnelle d'Emploi-Québec propose des changements dans la prestation de services à la population. Une tournée de l'ensemble des CLE de la Montérégie a été réalisée durant l'année 2008-2009 afin de préparer l'ensemble du personnel aux changements qui devraient se concrétiser dans l'avenir.

■ **Gestion centralisée des contraintes sévères à l'emploi**

La direction régionale a procédé à l'implantation d'un centre administratif pour gérer les dossiers de la clientèle ayant des contraintes sévères à l'emploi. Auparavant, ces dossiers étaient traités dans les centres locaux d'emploi. Cette décision de gestion vise à spécialiser davantage le personnel dans leurs fonctions, permettant ainsi d'offrir à la clientèle des services de meilleure qualité.

■ **Processus de gestion de nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours**

Un nouveau processus de gestion des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours (attribution initiale) a été implanté progressivement dans les CLE au cours de l'année. Il s'agit du traitement administratif de l'attribution initiale. Ce nouveau processus a permis l'optimisation et l'efficacité des interventions, la consolidation de la conformité des dossiers ainsi que l'amélioration de la performance des CLE concernant le délai de traitement.

■ **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la main-d'œuvre, l'accent a été mis particulièrement sur l'embauche et la formation de 51 nouveaux agents d'aide socioéconomique, dont 27 agents d'aide à l'emploi et 24 agents d'aide financière. Aussi, neuf nouveaux postes de conseillers aux entreprises ont été dotés dans le cadre du programme SERRÉ¹⁴, ce qui permettra de combler les départs prévus à la retraite des conseillers aux entreprises, d'ici 2011-2012. En ce qui concerne la gestion de la relève dans les postes cadres, professionnels et spécialistes, la promotion de ces emplois a été valorisée en misant particulièrement sur le personnel à l'interne afin qu'il acquière des compétences qui lui permettront d'accéder à des perspectives de carrière intéressantes.

14. Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique.

D'autres actions pour renforcer le partenariat

■ *Jeunes*

Emploi-Québec Montérégie a joué un rôle de leader dans le déploiement de l'entente interministérielle Engagement jeunesse. En effet, il a soutenu la constitution de trois comités directeurs dont l'un pour chacune des Conférences régionales des élus (CRE). Le comité directeur est composé de partenaires du milieu qui interviennent auprès des jeunes. Il a pour finalité d'améliorer la continuité et la complémentarité des services offerts aux jeunes.

■ *Partenariat avec les organismes communautaires en développement de l'employabilité*

En matière de partenariat, des efforts ont été faits pour optimiser le recours aux organismes communautaires en développement de l'employabilité comme effet de levier et d'expertise pour intervenir plus efficacement auprès des diverses clientèles. Pour ce faire, nous nous sommes assuré que l'offre de services des ressources externes corresponde aux besoins réels des clientèles. Cette année, une attention particulière a été accordée à la reddition de comptes de ces partenaires. En effet, dans les ententes, les indicateurs de résultats ont été revus afin que leur performance soit axée davantage sur l'insertion en emploi des clients.

■ *Forum des ressources externes*

La mise en place d'un comité de travail sur l'application du protocole de reconnaissance a conduit à l'élaboration d'un plan d'action 2008-2011 et à l'établissement d'objectifs et de moyens pour améliorer la complémentarité des services d'Emploi-Québec Montérégie.

Les organismes communautaires en développement de l'employabilité ont collaboré à la promotion du Pacte pour l'emploi auprès de leurs organisations respectives.

À la suite de suggestions des organismes, Emploi-Québec Montérégie a développé un répertoire des organismes du territoire qui peut être consulté sur le Web. Cet outil permet à chaque organisme de mieux diriger et servir la clientèle.

■ *Femmes exerçant des métiers non traditionnels*

De nouvelles orientations régionales sur l'accessibilité pour les femmes aux métiers non traditionnels ont permis d'accepter un plus grand nombre de femmes sans emploi dans la mesure Projet de préparation en emploi et la Mesure de formation. Cela fait suite à une entente régionale avec le réseau montréalais des organismes non traditionnels.

Une recherche-action sur les pratiques des CLE et des ressources externes favorisant le maintien des femmes dans les métiers non traditionnels a été réalisée par l'Université de Sherbrooke en collaboration avec les organismes non traditionnels de la Montérégie. Cette recherche a contribué à améliorer des procédures et des communications et à établir de nouveaux projets d'intervention de la part des organismes. Des travaux conjoints sur les thèmes tels que les communications et la collaboration, la phase préalable à l'intervention (recrutement et référence), la prise en compte des variations contextuelles, les facteurs moins exploités de maintien, l'intervention post-formation (intégration et maintien en emploi) seront amorcés éventuellement et donneront lieu à des actions concrètes.

■ *Entreprises*

Des efforts ont été déployés pour resserrer la collaboration entre les services aux entreprises et les comités sectoriels de main-d'œuvre. En effet, des conférences téléphoniques et deux colloques ont été organisés pour le personnel des services aux entreprises et celui des comités sectoriels de main-d'œuvre du textile, des communications graphiques, de la transformation du bois et du bioalimentaire. Les employés ont ainsi pu partager des outils, des façons de faire et des stratégies pour soutenir les entreprises et répondre à leurs besoins.

ANNEXES

ANNEXE 1

Membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie au 31 mars 2009

■ Membres représentant la main-d'œuvre

BEAUDRY France	Ferme Clerjoye
GIRARD Serge	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
HERBEUVAL Annette	Conseil central de la Montérégie (CSN)
JUNEAU François	Fédération des employés de services publics (CSN)
LAVOIE Jocelyn	Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
TROTTIER Denis	Syndicat des métallos

■ Membres représentant les entreprises

CONSTANTIN Joanne	Uni-Sélect inc.
CÔTÉ Daniel	QIT-Fer et Titane inc.
DUPONT Denis	Dupont Ford ltée
NAULT Kathleen	Réfri-Ozone inc.
ROY Gaétan	Héroux-Devtek
VINCELETTE René	Groupe Lacasse inc.

■ Membres représentant les organismes communautaires

GROULX Martine	Droit à l'emploi
SIROIS Jacinthe	Recyclo-Centre

■ Membres représentant les milieux de la formation

BRASSET Serge	Cégep Édouard-Montpetit
DESJARDINS François	Commission scolaire des Grandes Seigneuries (CSQ)
KERNEÏS-GENTRIC Marie-Louise	Commission scolaire des Grandes Seigneuries
LECOMPTE Jean-Claude	Président du conseil d'administration du cégep de Valleyfield

■ Membres désignés représentant les ministères

CULÉE Francis	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
GAGNON Guy	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
LAFORTUNE Yves	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

■ Membre représentant Emploi-Québec

LANDRIAULT Diane	Emploi-Québec Montérégie
------------------	--------------------------

ANNEXE 2

Principaux résultats selon le centre local d'emploi (CLE)

Centres locaux d'emploi (CLE)	Nouveaux Participants ¹	Personnes en emploi ²	Entreprises nouvellement aidées	Prestations non versées par l'assurance-emploi (\$)	Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours (\$)
Territoire de l'Est	17 505	8 552	785	14 070 069	5 671 134
Acton Vale	550	178	24	421 634	179 722
Brome-Missisquoi	1 651	811	65	1 536 475	373 043
Contrecoeur	297	209	9	295 902	105 043
La Haute-Yamaska	3 779	1 832	86	2 673 815	1 205 568
Le Haut-Richelieu	3 849	1 658	208	2 418 661	1 153 231
Marieville	1 033	508	45	1 054 354	257 717
Saint-Hyacinthe	2 339	1 188	144	1 900 256	1 076 874
Sorel	1 626	889	88	1 386 559	783 300
La Vallée-du-Richelieu	2 381	1 279	116	2 382 413	536 636
Territoire de l'Ouest	9 533	4 728	379	8 182 997	2 757 726
Châteauguay	1 618	756	26	1 141 328	503 092
Le Haut-Saint-Laurent	785	396	43	418 506	280 092
Saint-Constant	1 829	844	85	1 787 798	423 632
Saint-Rémi	600	276	40	468 391	130 029
Valleyfield	2 158	1 110	95	1 343 904	915 946
Vaudreuil-Soulanges	2 543	1 346	90	3 023 070	504 935
Territoire de Longueuil	10 400	4 783	402	7 349 437	3 613 402
Boucherville	1 464	795	131	1 393 352	235 288
Brossard	2 775	1 207	100	1 799 400	723 654
Longueuil-Est	2 097	845	s.o.	1 297 843	966 180
Longueuil-Ouest	1 996	993	103	1 328 860	1 059 402
Saint-Hubert	2 068	943	68	1 529 982	628 878
TOTAL MONTÉRÉGIE	37 438	18 063	1 567	29 602 503	12 042 262

1. Nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi.

2. Personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi.

ANNEXE 3

Investissements budgétaires selon la mesure

MESURES	Investissements 2008-2009 ¹		Investissements 2007-2008 ²	
	Montant (000 \$)	Part relative	Montant (000 \$)	Part relative
SERVICES AUX ENTREPRISES				
CPE – Interventions en entreprise				
Projets d'aménagement et réduction de temps de travail	0	0	110,8	0,1
Comité de concertation en entreprise	18,6	0	44,3	0,0
Comité d'aide au reclassement	460,9	0,5	705,3	0,8
Comité d'aide au reclassement à entrées continues	184,0	0,2	145,1	0,2
Projets de stabilisation de l'emploi	2,7	0	7,3	0,0
Soutien à la gestion des ressources humaines				
Diagnostic	768,1	0,8	494,0	0,6
Coaching de gestion	3 320,4	3,2	2 443,0	2,7
Aide à la mise sur pied d'un service de ressources humaines	502,3	0,5	343,3	0,4
Autres mandats de consultation	1 576,1	1,5	1 046,4	1,2
Total CPE – Interventions en entreprise	6 833,1	6,7	5 339,5	6,0
Mesure de formation – Employeurs (MFOR)	7 915,1	7,7	7 289,9	8,2
CPE – Interventions en partenariat				
Soutien à l'exécution de mesures actives	414,5	0,4	270,8	0,3
Table ad hoc de concertation	1 826,7	1,8	2 019,8	2,2
Autres projets de concertation pour l'emploi	107,5	0,1	167,4	0,2
Total CPE – Interventions en partenariat	2 348,7	2,3	2 458,0	2,7
CPE – Interventions sectorielles				
Mutuelle de formation	8,5	0	0	0
TOTAL Entreprises ►	17 105,4	16,7	15 087,4	16,9
SERVICES AUX INDIVIDUS				
Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR)	4 2 917,6	41,9	37 369,8	41,8
Projets de préparation à l'emploi (PPE)	8 451,0	8,2	7 176,6	8,0
Services d'aide à l'emploi (SAE)	12 253,1	11,9	10 625,6	11,9
Subventions salariales	9 197,4	8,9	8 020,9	9,0
Insertion sociale (INSO)	0	0	31,6	0,0
Activités d'aide à l'emploi (AAE)	0	0	0	0,0
Soutien au travail autonome (STA)	4 190,8	4,0	3 899,7	4,4
Supplément de retour au travail (SRT)	810,0	0,8	891,5	1,0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)	1 318,2	1,3	363,5	0,4
Conciliation travail-études	0	0	0	0,0
Entreprises d'insertion	2 611,1	2,5	2 189,7	2,4
Frais d'aide sans participation à une mesure (aide d'appoint)	169,1	0,2	195,3	0,2
Contrat d'intégration au travail (CIT)	2 996,2	2,9	2 874,6	3,2
Recherche et innovation	510,2	0,5	702,5	0,8
TOTAL Individus ►	85 424,7	83,1	74 341,3	83,1
■ TOTAL MONTÉRÉGIE	102 530,3	100,0	89 428,6	100,0
■ TOTAL de l'ensemble des régions du Québec	708 630,1	14,5	636 290,2	14,0

1. Données finales 2008-2009 au 31 mars 2009.

2. Données finales 2007-2008 au 31 mars 2008.

ANNEXE 4

Investissements budgétaires selon le CLE

Centres locaux d'emploi (CLE)	2008-2009 ¹		2007-2008 ²	
	Investissements (000 \$)	Part relative (%)	Investissements (000 \$)	Part relative (%)
Territoire de l'Est	43 550,4	42,5	38 525,1	43,0
Acton Vale	1 590,7	1,6	1 038,1	1,2
Brome-Missisquoi	3 550,9	3,5	2 567,5	2,9
Contrecoeur	576,4	0,6	928,3	1,0
La Haute-Yamaska	8 053,6	7,9	7 956,9	8,9
Le Haut-Richelieu	8 215,6	8,0	7 378,9	8,2
Marieville	2 178,7	2,1	1 674,4	1,9
Saint-Hyacinthe	7 324,0	7,1	5 940,2	6,6
Sorel	6 863,1	6,7	6 636,1	7,4
La Vallée-du-Richelieu	5 197,4	5,0	4 404,7	4,9
Territoire de l'Ouest	24 247,4	23,6	20 759,1	23,2
Châteauguay	3 589,4	3,5	3 374,3	3,8
Le Haut-Saint-Laurent	1 953,0	1,9	2 018,7	2,3
Saint-Constant	3 327,5	3,2	2 788,8	3,1
Saint-Rémi	1 609,9	1,6	1 366,3	1,5
Valleyfield	7 405,0	7,2	6 637,6	7,4
Vaudreuil-Soulanges	6 362,6	6,2	4 573,4	5,1
Territoire de Longueuil	27 577,9	26,9	23 371,3	26,1
Boucherville	3 776,3	3,7	2 433,1	2,7
Brossard	3 627,0	3,6	3 156,1	3,5
Longueuil-Est	5 497,9	5,3	11 150,2	12,5
Longueuil-Ouest	3 862,2	3,8	3 312,4	3,7
Saint-Hubert	10 814,5	10,6	3 319,5	3,7
Services régionalisés	7 154,7	7,0	6 773,3	7,6
TOTAL MONTÉRÉGIE	102 530,3	100,0	89 428,6	100,0

1. Données finales 2008-2009 au 31 mars 2009.

2. Données finales 2007-2008 au 31 mars 2008.

